



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, M^e Catherine Séguin, notaire et greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **10 décembre 2024 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2024-20264 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Permettre, dans la zone tampon établie à 10 mètres, l'empiètement :

- de 0,22 mètre du bâtiment principal;
- de 0,10 mètre de la clôture;
- de 3,38 mètres de la dalle de béton au sol, sur laquelle est aménagée une thermopompe.

Une zone tampon est requise entre un terrain à usage commercial et un autre terrain à usage résidentiel, et ce, tel que prescrit au règlement de zonage 3001, articles 534 et 535.

Le tout tel que montré sur le certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Sylvain Héту, minute 2920, dossier 7285, en date du 11 octobre 2024.

Identification du site concerné : Matricule : 5765-32-2598
Cadastre : 6 242 729
Adresse : 92, rue du Lac-Rinfret

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Catherine Séguin
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Catherine Séguin, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 22 novembre 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22^e jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

Catherine Séguin
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca